

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111103-2011_A137-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des
formalités de télé-transmission au Contrôle
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_A137

OBJET : Ressources - Avance de trésorerie - Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel – BOYER Michel - BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick - DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc - GARCIA Daniel – GARÇON Jacques - GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDÉMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danièle - LOUIT Christian - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik - MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – RIVET-JOLIN Catherine – ROUARD Alain - ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jaques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TONIN Victor – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Helliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – VILLEVIELLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – FILIPPI Claude – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Régis MARTIN

Objet : Avance de trésorerie - Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets, la SPLA sollicite la CPA pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 4 200 000 € sur l'exercice 2012.

En effet, conformément à l'article 28.7 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2009_A109 du 26 juin 2009, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé la création de la ZAC de la Burlière à Trets.

La réalisation de la première tranche de 10,9 hectares a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires au travers d'une concession d'aménagement par décision du Bureau du 29 septembre 2010.

La Communauté a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2010) de cette concession lors du Conseil communautaire du 30 juin 2011.

Par courriers en date des 30 juin et 22 juillet 2011, la SPLA a transmis à la CPA un bilan prévisionnel dynamique actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour lancer les premiers travaux d'aménagement. Afin de ne pas alourdir la participation d'équilibre de la CPA, la SPLA propose de ne pas recourir à un emprunt mobilier. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 28.7 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2012, d'un montant de 4 200 000€, remboursable avant le 31 décembre 2012, conformément au bilan prévisionnel dynamique actualisé de la concession d'aménagement. Cette avance sera versée à la SPLA Pays d'Aix Territoires au mois de janvier 2012.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1523-2 ;

VU la délibération n°2009-A109 du Conseil communautaire du 26 juin 2009 portant création de la ZAE de la Burlière à Trets ;

VU la délibération n°2010-B432 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 portant sur la passation d'un contrat de concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la réalisation de la première tranche de la ZAC de la Burlière à Trets ;

VU la délibération n°2011-A093 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 portant sur l'approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2010) de la concession d'aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets ;

VU les courriers de sollicitation en date des 30 juin et 22 juillet 2011 du Directeur de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » accompagnés du bilan prévisionnel dynamique actualisé ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 4 200 000 euros sur l'exercice 2012 remboursable au 31 décembre 2012 dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC DE LA BURLIERE A TRETS

Convention d'avance de trésorerie pour 2012 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 3 novembre 2011,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution. La première tranche de l'opération a pour objectif d'offrir des terrains d'activités aux entreprises implantées à proximité du centre ville.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des terrains, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2012.

Cette avance de trésorerie s'élève à 4 200 000 euros conformément au bilan prévisionnel dynamique actualisé de la concession d'aménagement joint dans les courriers de demande des 30 juin et 22 juillet 2011.

Cette avance de trésorerie 2012 consentie par la CPA sera versée au mois de janvier 2012 et elle devra être remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires au plus tard le 31 décembre 2012.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2012, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

ZAC Burlière Bilan prévisionnel dynamique juin 2011 avec avance de trésorerie.xls

TC11072011

DEPENSES EN €	Total CRAC 2010HT Réalisé	Restes	2011	2012	2013	2014	2015 ET PLUS
FONCIER (Acquisitions, sondages, archéologie, frais d'acte, taxes foncières HONORAIRES (géomètre, BET, Architecte paysagiste...))	3 622 223 421 176	2 879 298 56 000	569 774 27 730	87 572 44 275	33 134 40 710	52 536 252 481	3 622 224 421 176
ETUDES							
TRAVAUX (VRD, réfection, Giratoire...)	3 220 000	644 000	1 288 000	483 000	322 000	483 000	3 220 000
ALEAS	289 800	57 960	115 920	43 470	28 980	43 470	289 800
FRAIS DIVERS	560 000	50 000	51 936	54 936	59 872	343 255	559 999
REMUNERATION SEMRPA							
TVA non récupérable							
CHARGES FINANCIERES	366 154		15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
TOTAL DEPENSES EN €	8 479 353	3 687 168	2 968 340	728 253	499 696	1 189 742	8 173 199
RECETTES EN €							
CESSION TERRAINS D'ACTIVITES	2 213 640	2 213 640		442 728	442 728	1 106 820	2 213 640
CESSION TERRAINS POUR COMMERCES	4 837 750	4 837 750		967 550	1 209 437	2 176 988	4 837 750
PARTICIPATIONS CONCEDANT EN FONCIER	230 120	230 120					230 120
PARTICIPATIONS CONCEDANT EN NUMERAIRE	1 200 000	300 000	300 000	300 000	300 000		1 200 000
RECETTES DIVERSES	0	-20	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES EN €	8 481 510	8 181 510	3 005 100	1 710 278	1 554 165	3 283 808	8 481 530
solde avant emprunt	2 157	-297 863	-3 157 048	-1 063 201	982 025	1 152 469	308 331
solde cumulé avant emprunt	2 157	-297 863	-2 857 028	-3 920 229	-2 938 204	-1 785 735	616 662
Mobilisation Avance de trésorerie	12 000 000		3 000 000	4 200 000	3 000 000	1 800 000	12 000 000
Remboursement Avance de trésorerie	12 000 000		3 000 000	3 000 000	4 200 000	3 000 000	12 000 000
SOLDE	2 157	-297 863	-157 048	136 799	-217 975	-47 531	308 331
SOLDE CUMULE EN €	2 157	300 020	279 771	61 795	14 265	308 331	

416

OBJET : Ressources - Avance de trésorerie - Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets

Vote sur le rapport :

Inscrits	144
Votants	138
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



16 NOV. 2011